



CTSD du 26 juin 2014

Déclaration préalable

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le premier degré, la rentrée scolaire se prépare dès maintenant avec en ligne de mire la mise en place d'une réforme des rythmes plus que contestée et dont la déclinaison sur le terrain prouve combien elle a été mal pensée, mal préparée et peu financée.

Avec de nouvelles organisations des temps, cette rentrée revêt une dimension bien particulière pour les 50000 élèves du département et leur famille. C'est aussi un moment important pour nos collègues qui se projettent dès maintenant sur leur organisation professionnelle et personnelle.

Or, à une semaine de la sortie, la cacophonie est toujours de mise. Les enseignants sont aujourd'hui dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée. Peu d'informations fiables sur les horaires, l'utilisation des locaux et des salles de classes, l'organisation et le coût du périscolaire : ils peinent à répondre aux questions légitimes des parents et leur crédibilité s'en trouve écornée puisque, comme à chaque fois, ils sont seuls en première ligne.

Ces derniers jours, en mettant en ligne les horaires (souvent faux) des écoles, le ministère vient d'ajouter une nouvelle pierre à la confusion ambiante. Ceux-ci sont présentés comme des horaires officiels. Or, à cette heure, le CDEN devant traiter de

ce point ne s'est pas réuni, comme dans de nombreux départements. Les propositions d'horaires n'ont même pas été transmises aux organisations syndicales. Certains de ces horaires n'ont même jamais été communiqués aux écoles, d'autres ne correspondent pas à ce qui se dit sur le terrain, d'autres enfin font encore l'objet de désaccords. Comment les parents et les enseignants peuvent-ils s'y retrouver finalement ? Qui a le dernier mot ? Le maire ou l'Education nationale ? Comment s'assurer que l'avis et l'accord des conseils d'école ont été entendus, notamment pour les expérimentations du décret Hamon ?

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est source de confusion pour les familles et les enseignants puisque certaines informations sont erronées. Elle n'est pas respectueuse d'un dialogue social de qualité pourtant érigé en méthode dans ce ministère. Le dialogue social ne se paie pas que de mots. Il se vit en acte. Le CDEN est une instance importante qui réunit la communauté éducative. C'est en son sein que vous devez être appelé à clarifier toutes les situations confuses puisque c'est l'Education nationale seule qui arrête les horaires scolaires.

Nous vous demandons donc de retirer de ce site les horaires des écoles de notre département puisque le CDEN ne s'est pas tenu et qu'il ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement. Il est également impératif de transmettre au plus tôt les documents préparatoires aux organisations syndicales.

Dans le même temps, en l'absence d'informations stables et du fait de la multiplication d'organisations scolaires avec des durées de journées différentes, la confusion règne aussi au sujet de la gestion administrative des écoles et des enseignants.

L'une des conséquences est la limitation de l'accès au temps partiel et donc un recul des droits des personnels.

Aujourd'hui, cette situation risque d'entraîner de lourds dysfonctionnements dans la gestion des compléments de service des directeurs d'école, des maitres formateurs, et des remplacements.

Nos collègues ont trop souvent l'impression de n'être que des pions qui sont déplacés ou affectés sans considération pour leur vie familiale : les collègues à temps partiel ne se voient pas avertis avant le second mouvement, les directeurs qui devraient bénéficier d'une décharge de classe supplémentaire ne sont pas consultés, tout comme les adjoints qui vont devoir faire fonction de directeur. Cet état de fait en ajoute à des demandes institutionnelles nombreuses et pas toujours justifiées (notamment la rédaction du projet d'école finalement repoussée par le ministère qui n'a pas fait l'objet d'une communication claire de la part de la DSDEN).

Sur tous ces sujets, les droits de tous les personnels doivent être respectés. Nous demandons notamment que soit garanti partout et de manière effective les 25% de décharge pour les directeurs qui y ont droit et que l'accès au temps partiel ne soit pas limité.

D'après les documents préparatoires et nos collègues dans les écoles, plusieurs situations seront tendues à la rentrée 2014 dans les classes du département. Tous les moyens restant à disposition des écoles doivent être engagés selon nous dès aujourd'hui face aux élèves de façon à alléger au maximum les effectifs dans les classes. Cet allègement d'effectif reste en effet la première des priorités pour assurer la réussite de tous les élèves. Nous reviendrons au cours de ce CTSD sur les demandes d'annulation de mesure ou les demandes d'ouverture dont nos collègues nous ont informés.

Enfin, un mot sur l'ABCD de l'égalité. Nous attendons que le ministre reste ferme sur le principe d'une éducation à l'égalité fille-garçon, notamment parce qu'il ne faut pas céder aux mouvements conservateurs et réactionnaires. Nous demandons que les objectifs poursuivis par ces ABCD soient généralisés et les outils adaptés et enrichis avec l'aide de formations.

De même, une campagne d'information en direction des parents d'élèves pour expliquer les enjeux de l'éducation à l'égalité fille-garçon doit être lancée. Les enseignants ne peuvent rester seuls. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur le soutien et la confiance de l'Institution.

Concernant le 2nd degré :

La FSU a toujours été porteur d'améliorations des conditions de travail des enseignants et de leurs élèves.

Pour cela, elle se bat afin que les créations de postes soient suffisantes pour stabiliser les enseignants dans les équipes, éviter les compléments de service dont la cause est souvent l'inflation des HSA, et baisser le nombre d'élèves dans les classes, offrant ainsi à chacun d'eux un apprentissage de qualité.

Pour cela, elle se bat pour baisser la charge de travail des enseignants. Cela passe par la limitation du nombre de réunions de toutes sortes non rémunérées même lorsqu'elles ne font pas partie des obligations de service, par la suppression des pressions diverses exercées localement par des chefs d'établissements, formés à la culture du rendement coûte que coûte : valider le LPC et son cortège indigeste de

volets et d'items, augmenter les notes des jurys d'examen terminal oral d'HIDA, faire passer des élèves en 2nde GT à tout prix, etc.

Pour cela, elle se bat afin que les équipes de terrain soient reconnues comme partie prenante des projets, et conceptrices de leurs métiers. La FSU a dû intervenir et continuera de le faire, pour que cessent les projets d'établissements et autres contrats d'objectifs ficelés d'avance, correspondant à des contraintes déconnectées de la réalité et des besoins des élèves, pour que cessent les brimades, les décisions non concertées, le management violent et effréné de trop nombreux chefs d'établissements de la Somme.

Pour cela, elle se bat afin de réduire le temps de travail. La FSU se félicite qu'aucun rattrapage de la journée de pré-rentrée n'ait été imposé par le ministère, conformément à notre demande. Elle se félicite aussi que la circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 sur les REP+ précise que les enseignants verront leur maxima de service abaissé à 16.4 h pour un certifié, seuil au-delà duquel seront décomptées les éventuelles HSA : *"Chaque heure assurée dans ces établissements est décomptée pour la valeur d'1,1 heure pour le calcul de ses maxima de service."* Cette pondération, revendiquée par la FSU et les collègues lors des assises de l'Education prioritaire, ne saurait, malgré les tentatives de certaines équipes de direction, être compensée par des tâches nouvelles, obligatoires, ni une augmentation du temps de présence dans l'établissement : *"Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation, ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe."* Les syndicats de la FSU interviendront fermement au plus haut niveau si la clarté de la circulaire échappe à certains responsables locaux.

Enfin, la FSU impliquera les personnels dans la redéfinition des contenus d'enseignement, dès la rentrée prochaine lors des consultations, afin que ceux-ci soient garants d'une éducation de qualité, de la transmission d'une culture de haut niveau et émancipatrice pour tous les élèves.